

Séance du 23 janvier 2023 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Pascal DROZE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions :
 - a) Approbation de l'octroi d'une subvention d'investissement au groupement intercommunal de sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres pour l'acquisition d'un camion d'intervention d'un montant de 124'081.60 TTC (projet de délibération N°268/22).
 - b) Approbation d'un crédit d'investissement destiné à la réfection du préau de l'école (projet de délibération N°269/23).
 - c) ~~Approbation d'une subvention de 265'000.- à la Fondation immobilière de Choulex (projet de délibération N°270/23).~~
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Franziska PILLY SCHLUEP, Christine SCHAUB
MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI, Brett THEUS

Excusée : Mme Carole MATHEZ

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. P. Droze, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

M. P. Droze passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022.

M. J. Binder et **Mme F. Pilly Schluep** proposent chacun une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. P. Droze annonce les personnes excusées. Puis il rappelle aux présidents des commissions que le délai d'envoi des articles destinés au rapport administratif et financier 2022 est fixé au 31.1.2023.

La sortie du Conseil municipal est fixée aux 30.9 et 1.10.2023.

M. P. Droze indique la suppression du point 5c de l'ordre du jour.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme D. Krähenbühl annonce les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- 20.12.2022 : séance du groupe de travail d'Arve et Lac à propos de la déchetterie mobile.
- 21.12.2022 : séance avec l'OCT, Trafitec, **Mmes A. Meylan** et **D. Krähenbühl** au sujet de la zone 20 km/h. Le canton n'est pas favorable à la zone 20 km/h au centre du village, qui ne remplit pas son rôle et qu'il juge trop dangereuse pour les piétons. Des modifications seront apportées. Ce dossier a déjà été évoqué avec la commission AM et le Conseil municipal sera informé des évolutions.

Sur une question de **M. P. Droze**, **Mme D. Krähenbühl** précise que c'est la zone 20 km/h qui n'est pas acceptée, et non la limitation à 20 km/h.
- 9.1.2023 : séance de la commission Environnement-Déchets d'Arve et Lac, toujours à propos de la déchetterie mobile.
- 11.1.2023 : séance du groupe de pilotage du PDCom avec le bureau Tanari et l'Exécutif. La commune ayant reçu les préavis des services de l'État, ceux-ci ont été étudiés et il a été répondu aux différentes remarques reçues. Ce dossier suit son cours ; la commune attend désormais un retour du bureau Tanari.
- 12.1.2023 : Copil mobilité pendulaire Chablais à Puplinge. La commune de Choulex n'est pas directement concernée par les mesures liées au trafic pendulaire, mais comme celle-ci est en deuxième front, **Mme D. Krähenbühl** trouvait intéressant d'assister à cette séance. Des mesures seront mises en place, notamment un renforcement des fermetures aux frontières aux douanes de Cara et de La Renfile. D'autres mesures, au niveau des TPG, toucheront plus directement la commune, une étude étant en cours pour l'instauration du système TPGFlex sur la région (en principe en décembre 2023).

- 12.1.2023 : l'Exécutif a participé à l'apéritif communal de Vandœuvres, un événement fort sympathique.
- 16.1.2023 : **Mmes D. Krähenbühl** et **V. Vandeputte** ont reçu les responsables de l'association Naries, active dans la sensibilisation à l'environnement. Elle propose une foule d'activités pour tous les âges. Une action particulièrement intéressante est destinée aux communes, les Vadrouilles, dont **Mme D. Krähenbühl** reparlera en commission AEDD.
- 17.1.2023 : **Mmes D. Krähenbühl** et **A. Meylan** ont participé à l'apéritif communal de Puplinge, qui était très sympathique.
- 18.1.2023 : **Mme D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet** ont rendu visite à deux nonagénaires de la commune, ravis de rencontrer les autorités. Ces visites ayant repris, quelques-unes auront encore lieu cette année.
- 23.1.2023 : commission Environnement-Agriculture de l'ACG, avec des présentations sur le projet de règlement d'application de la loi sur les déchets, sur l'interdiction de la vaisselle et des plastiques à usage unique dans les manifestations et l'obligation de tri des déchets urbains qui entrera bientôt en vigueur, dossiers dont les autorités communales auront l'occasion de parler prochainement.
- Suivi des dossiers : **Mme D. Krähenbühl** a eu plusieurs réunions avec **Mme V. Vandeputte** et **M. J. Willemsen** au sujet de la ressourcerie. Le projet avance bien ; l'inauguration est prévue le samedi 29.4.2023.

Mme A. Meylan évoque les différents dossiers qui l'ont occupée en ce début d'année :

- Préparation de l'apéritif communal du 13.1.2023.
- **Mme A. Meylan** attend le crédit d'investissement destiné à la réfection du préau de l'école (cf. point 5b) pour avancer sur ce dossier. Elle a reçu le rapport concernant le tilleul ; bien que cet arbre ait quelques petits soucis, il faut en prendre soin. Ainsi, la commune devrait pouvoir le conserver encore longtemps.
- Le contrat d'exploitation « entretien du réseau d'assainissement secondaire » a été renouvelé pour 5 ans avec les SIG. Les prochains travaux sur les canalisations stipulés dans le PGEE et le rapport des SIG seront planifiés.
- Préparation du concert Antigel à l'église, le 16.2.2023.
- 23.1.2023 : rendez-vous au cimetière afin de définir l'emplacement du jardin du souvenir, qui sera mis en place prochainement.

M. C. Senglet résume les dossiers en cours :

- Vendredi dernier : commission Sécurité de l'ACG sur les APM au niveau du canton.
- Aujourd'hui : réception de Trafitec à propos de la zone 20 km/h.
- Ci-après les réponses aux questions posées à **M. C. Senglet** en commission des Finances :

Convention annoncée : le Secrétaire général de Vandœuvres a repris le modèle du SAFCO. Ce point est sans objet, la convention entre Choulex et Vandœuvres ayant déjà été signée.

Réponse à la question de **M. J. Binder** : les APM, qui sont toujours en sous-effectif, ont effectué un ou deux contrôles au chemin de la Gouille-Noire et sur la route de Chevrier. Une lettre sera adressée à la police municipale et au Conseil administratif de Collonge-Bellerive concernant la participation de 30 %. **M. C. Senglet** a demandé un détail sur lesdits 30 % afin de savoir si ceux-ci sont utilisés ou pas.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

La commission se réunira la semaine prochaine.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission s'est réunie lundi pour évoquer les points déjà cités par **Mme D. Krähenbühl**, à savoir le PDCom et la zone 20 km/h. **Mme D. Krähenbühl** a également fait savoir à la commission que le dossier sur la gestion du stationnement, à Choulex, avançait. Elle a répondu à quelques questions des commissaires, qui ont ensuite traité un ou deux divers.

Animation-Culture-Sports (ACS)

La commission s'est réunie le 9.1.2023, annonce **M. B. Theus**, et a traité les points suivants : préparatifs pour l'apéritif communal, soirée culture du 10.3.2023, divers sujets dont le problème des portes coulissantes de la salle de rythmique, pour lequel la commission attend une réponse de l'Exécutif.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz indique que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Sécurité

En l'absence de **M. J. Schöni**, **M. C. Senglet** annonce que l'acquisition du camion (cf. point 5a) a été demandée par les pompiers ; la commission des Finances a préavisé favorablement cette subvention d'investissement. La commission a aussi préavisé favorablement le crédit d'investissement destiné à la réfection du préau de l'école (cf. point 5b). Concernant le point 5c, supprimé de l'ordre du jour, la commune prendra le temps de faire les choses correctement ; ce dossier sera donc rediscuté courant 2023.

Information-Naturalisations

Mme C. Schaub indique que la commission ne s'est pas réunie.

Routes-Canalisations-Cimetière

La commission ne s'est pas réunie, annonce **M. Q. Meylan**.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin indique que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale-Aînés

M. P. Droze annonce que la commission se réunira lundi prochain.

Fondation immobilière

Mme A. Meylan a vu aujourd'hui **M. Patrik Rechsteiner** et **Mme Nadine Rivollet** afin de réorganiser le secrétariat de la Fondation (organisation pratique et gestion).

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) **Approbation de l'octroi d'une subvention d'investissement au groupement intercommunal de sapeurs-pompiers de Choulex/Vandœuvres pour l'acquisition d'un camion d'intervention d'un montant de 124'081.60 TTC (projet de délibération N°268/23)**

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 268/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la commission finances et sécurité du 16 janvier 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

Décide par 10 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de 124'081.60 F au groupement intercommunal de sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres pour l'acquisition d'un camion d'intervention.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 124'081.60 F TTC destiné à cette subvention d'investissement.
3. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable par le maire de la convention de modalités de subventionnement et de contre-prestations liant la commune de Choulex.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense de 124'081.60 F au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
6. De financer cette subvention entièrement avec les fonds propres de la commune.

Arrivée de **M. J. Schöni**.

b) **Approbation d'un crédit d'investissement destiné à la réfection du préau de l'école (projet de délibération N°269/23)**

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 269/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu la réfection du préau de l'école envisagée dans le cadre de la motion relative au plan climat (motion n° 02/20) votée le 12 octobre 2020 lors de la séance ordinaire du Conseil municipal,

Vu la réponse apportée à la motion n° 02/20 par l'Exécutif de la commune lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 22 février 2021,

Vu les séances de la commission scolaire/Jeunesse/Petite enfance conjointe à la commission bâtiments/préavis du 11 janvier 2021, du 8 février 2021 et du 21 novembre 2022,

Vu les séances de la commission finances/sécurité du 4 octobre 2021 et du 16 janvier 2023,

Vu les séances de la commission bâtiments/préavis élargie au Conseil municipal du 11 octobre 2021 et du 15 novembre 2021,

Vu la séance de la commission bâtiments/préavis conjointe à la commission aménagement/mobilité élargie au Conseil municipal du 4 avril 2022,

Vu le projet proposé par l'entreprise Pleine Terre le 21 novembre 2022 dont le montant total pourrait atteindre 200'000.-,

Vu l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. d'entreprendre les travaux de réfection du préau de l'école de Choulex ;
2. d'ouvrir un crédit de **200'000.- francs** pour financer ces travaux ;
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique N° 2170.0050400.08, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir la dépense de **200'000.-francs** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.00.33004.8 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

~~c) Approbation d'une subvention de 265'000.- à la Fondation immobilière de Choulex (projet de délibération N°270/23~~

Néant.

6. Propositions du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet rappelle que les délibérations sont soumises à référendum. Celles votées ce soir par le Conseil municipal ne seront entérinées qu'après le délai légal de 40 jours à partir du jour de l'affichage.

7. Propositions individuelles et questions

M. B. Theus, qui évoque les nouveaux potelets installés sur le chemin des Princes, aux Verpillières, soulève quelques critiques. Ils posent des problèmes sur la fluidité du trafic, et donc une augmentation de la pollution liée à l'arrêt des véhicules pour attendre que les autres passent. Ils entravent aussi la circulation des deux-roues, les véhicules devant s'arrêter à droite, sur la piste cyclable (direction Choulex). **M. B. Theus** pense que cela limite quelque peu le trafic agricole et imagine que cela entrave le travail de la balayeuse lors du nettoyage de la route. Il n'a donc pas compris pourquoi ces potelets ont été installés.

Mme D. Krähenbühl indique que la commission AM a travaillé sur l'étude réalisée par Citec et a validé cette mesure.

Ladite commission, qui avait accepté des rétrécissements au chemin des Princes, ignorait quelle forme prendrait cette mesure, précise **M. J. Binder**.

Mme D. Krähenbühl rappelle que le but est de faire respecter la limitation de 50 km/h, de sécuriser la voie cyclable et de faire en sorte que le chemin des Princes ne soit pas utilisé comme route de transit. Ces aménagements ont été validés par le canton. Il faudra voir à l'usage comment la situation évoluera, mais ces mesures répondent aux critères et devraient être efficaces.

M. P. Droze ne pense pas que le trafic, qui n'est pas énorme sur cette route, oblige souvent les cyclistes à s'arrêter. Mais la commission prend note de la remarque de **M. B. Theus**.

Le même type d'aménagement sera réalisé depuis le carrefour de Pressy (chemin des Princes), rappelle **Mme D. Krähenbühl**.

Il faut bien se rendre compte que la route n'est pas extensible, souligne **Mme A. Meylan** ; les voitures pâtissent donc un peu de cette sécurisation des piétons et des deux-roues. Des professionnels ont été consultés et l'OCT a validé les plans. Il s'agit de potelets mous justement pour des raisons de sécurité.

M. C. Senglet ajoute que cette solution devrait dissuader les pendulaires d'emprunter cet itinéraire.

En tant que cycliste, **M. J. Binder** constate que les voitures roulent moins vite avec ces potelets, ce qui est plus sécurisant pour les deux-roues. Mais il y a effectivement beaucoup de gens mécontents.

M. L. Déruaz aimerait savoir si les demandes pour sécuriser le chemin des Princes à cet endroit étaient nombreuses.

Mme A. Meylan explique que l'instauration d'une limitation aux riverains autorisés était même demandée, sur laquelle la commune a refusé d'entrer en matière. Malgré la limite à 50 km/h, des gens trouvaient que les véhicules roulaient trop vite. Cette mesure incite les conducteurs à respecter cette vitesse (ou à emprunter un autre itinéraire).

M. L. Déruaz pense que l'on peut aussi écouter les demandes et opinions contraires.

M. J. Binder rappelle que le réseau primaire, ce sont la route de Mon-Idée et la route de Jussy. La sécurisation des autres routes permet de ramener la circulation sur ce réseau primaire, qui est dimensionné pour cet usage.

Mme C. Schaub constate avec plaisir que des sièges ont été installés aux arrêts de bus Rouette et Bonvard. Elle espère que ce n'est qu'un début.

Mme L. Comin a eu la bonne surprise de découvrir qu'un gros radar mobile avait été installé, le week-end du 14-15.1.2023, devant la déchetterie à l'entrée du village. Les véhicules ont respecté la limitation à 30 km/h, engendrant moins de nuisances sonores. Mais ledit radar a été enlevé lundi matin. Pour quelle raison ?

M. C. Senglet confirme que le radar a été enlevé lundi matin vers 8h30, car il aurait entravé la levée des containers par les camions. La remorque ne pouvait être installée sur la bande herbeuse, compte tenu des pluies abondantes (elle risquait de s'embourber). Les autorités travaillent à un autre emplacement, pour lequel le service concerné de la police cantonale devra recevoir l'autorisation des propriétaires. Le radar pourra, à ce moment-là, rester plus longtemps.

M. C. Senglet, qui attend les statistiques, se renseignera sur les démarches en vue de solliciter l'installation d'un radar fixe.

M. P. Droze clôt la séance à 19h42 et passe la parole au public.